



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 7

Mercredi 24 février 2021

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

- Zone de protection des eaux souterraines S3 de la source et du puits profond (La Foule) de l'alimentation en eau de la Commune de Moutier (ACE N° 4318 du 5 décembre 1973)
- Géotope suisse N° 162 Cluses de la Birse
- Protection du paysage communal / Zone protégée 1 «Gorges de Court»
- Inventaire fédéral des voies de communications historiques de la Suisse (IVS). BE 61.3, importance nationale, tracé historique avec substance.

Défrichement:

Moutier (Gorges de Court), 422 m² de forêt (temporaire 422 m², définitif 0 m²) compensation sur place 422 m² de forêt.

Mesure de protection des eaux souterraines prévue:

Aucune, l'eau souterraine n'est pas affectée par le projet de construction.

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête: Administration de la commune municipale de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Durée de mise à l'enquête: 24 février au 26 mars 2021

Piquetage:

Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain:

Implantation de l'axe et des extrémités des bordures du pont. Au besoin, le bureau d'ingénieurs ATB SA (Tél. 032 487 59 77) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 19 février 2021

Office des ponts et chaussées, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois



Arrondissement

Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois

Assemblée des délégués extraordinaire

Convocation à l'assemblée des délégués extraordinaire du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura

bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

mercredi 31 mars 2021 à 19h30
à la salle Communale de Court – La Valle 19,
2738 Court

Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 62 de l'assemblée des délégués du 10 décembre 2020
4. Modification des art. 8 lit. a), 15 lit. d), 16 lit. b), e), f), g), h) et i), 18 al. 1,2 et 3, 19 al. 1 et 2, 20 al. 1 et 2, 26 al. 1, 70 al. 1 et l'annexe III du Règlement d'organisation
5. Règlement sur la protection des données
6. Modification des art. 1,3,4 et 5 du Règlement fixant les frais et interventions dans la PCI
7. Divers et imprévus

Tramelan, le 15 février 2021

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCI du Jura bernois

Le Président: Dave von Kaenel

La secrétaire: Paulina Pfenninger



Corcelles

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2021.

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.
- Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes).
- Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
- La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Corcelles, le 24 février 2021

Conseil communal

www.lasemaine.ch



Berne

III^e arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 6, Front. JU/BE – Roches – Moutier – Sonceboz – Péry / Bienne

Commune: Moutier

Projet: 230.10408 / Moutier, Ponts des mineurs

Dérogations:

- Défrichement et reboisement de compensation (art. 5 à 7 LFo du 4 octobre 1991, art. 5ss OFo du 30 novembre 1992 et art. 19 LCFo du 5 mai 1997)
- Non-respect de la distance minimale légale par rapport à la forêt (art. 17 LFo du 4 octobre 1991 et art. 25-27 LCFo du 5 mai 1997)
- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)
- Dérogation pour les bâtiments et installations dans l'espace réservé aux eaux (art. 48 de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et l'aménagement des eaux [LAE])
- Autorisation relevant du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)
- Interventions sur la végétation des rives (art. 22, al. 2 LPN)
- Autorisation relevant du droit sur les chemins de fer (art. 18m LCDF)

Objets/zones protégés:

- Zone de protection des eaux souterraines S3 pour les sources du Tunnel de l'alimentation en eau de la Commune de Moutier (ACE N° 1554 du 7 juin 1995)



Eschert

Avis de construction

Requérant: Jimmy Naine, Le Clos 1, 2743 Eschert

Auteur du projet: Jimmy Naine, Le Clos 1, 2743 Eschert

Emplacement: Parcelle N° 70, Le Clos 1, 2743 Eschert

Projet: Démolition-reconstruction grenier, transformations et changement d'affectation de la grange, pose d'une cheminée et construction d'un hangar-dépôt. Demande déposée partiellement après coup

Dimensions et genre: Selon plans déposés

Constructions du projet: Selon plans déposés

Zone: Centre Ancien

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 19 mars 2021 inclusivement**. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 12 février 2021

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 janvier 2021

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 janvier 2021 a été déposé publiquement.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 22 février 2021.

Eschert, le 22 février 2021

Conseil communal

Assemblée communale du 10 décembre 2020

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2020 a été déposé publiquement.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 22 février 2021.

Eschert, le 22 février 2021

Conseil communal



Grandval

Ordonnance relative aux entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires

Lors de sa séance du 15 février 2021, le Conseil municipal de Grandval a adopté la modification de l'ordonnance relative aux entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de sockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées.

Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} mars 2021 sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée durant les heures d'ouvertures.

Voies de recours

Un recours peut être formulé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Grandval, le 24 février 2021

Le Conseil municipal

Statistique déchets

En 2020, l'entreprise Celtor a récolté 191.91 tonnes de déchets à Grandval.

Par rapport à 2019, cela représente une augmentation d'environ 27 tonnes. La quantité d'ordures ménagères est stable alors que la quantité de déchets encombrants a subi une augmentation d'environ 13 tonnes pour une moyenne de 92 kg par habitant.

Grandval, le 24 février 2021

Le Conseil municipal



Moutier

Ecoles enfantines

Inscription des élèves

Inscriptions des élèves de 1^{re} année à l'école obligatoire

Depuis la révision de la loi scolaire (LEO), les deux années d'école infantine sont devenues obligatoires et font partie de la scolarité normale qui compte désormais onze années:

deux années d'école infantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire.

L'inscription obligatoire des enfants de 1^{re} année nés entre le 01.08.2016 et le 31.07.2017 aura lieu **mardi 2 mars ou jeudi 4 mars 2021, de 8 h à 11 h, au secrétariat de l'école, rue du Clos 1, 1^{er} étage.**

Pièce à présenter: livret de famille, éventuellement acte de naissance.

Pour les étrangers: passeport ou permis de l'élève.

La rentrée des classes 2021-2022 est fixée au 16 août 2021.

Moutier, février 2021

Ecole enfantines et primaires

Avis de construction

Requérant: Saraiva Marques Luis Miguel et Cynthia, chemin du Coteau 23, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3044, chemin du Coteau 23

Projet: Construction d'une piscine enterrée et chauffée par une pompe à chaleur côté Sud; construction d'un mur de soutènement au Sud; pose de palissades au Nord et à l'Ouest

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Oasis Moutier SA, rue des Œuches 10, 2740 Moutier

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 319, rue des Œuches 10

Projet: Fermeture d'une partie du couvert existant côté Nord-Ouest et pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur toute la longueur du couvert

Zone: PQ «Gros-Clos»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Wüthrich David et Pheulpin Michèle, Chantemerle 10, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3284, Chantemerle 10

Projet: Construction d'une pergola non chauffée à l'Ouest du bâtiment avec l'installation d'un four à pizza et d'un grill

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 26 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Omizzolo Stefano et Chantal, rue Neusté 12, 2740 Moutier

Auteur du projet: Paerlitec SA, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 2065, rue Neusté 12

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord; pose d'un poêle à bois avec nouveau canal en toiture

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 26 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Cavallin Fabian et Brait Anaïs, rue de Vigneule 28, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 2460, rue de Vigneule 28

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Est

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 26 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

Référendum contre le budget 2021; annulation de la votation communale du 7 mars 2021

Le Conseil municipal a pris acte du dépôt, vendredi 19 février 2021, d'une demande de référendum contre le budget 2021, voté par le Conseil de Ville le 7 décembre 2020.

Les 244 signatures appuyant la demande de référendum ont été validées par la chancellerie municipale.

La date de la votation populaire sera communiquée ultérieurement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal, par souci de cohérence et de transparence, a **décidé l'annulation et le report de la votation communale fixée au dimanche 7 mars 2021, relative à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'313'097.– pour le réaménagement du secteur du carrefour de Graiter, des réseaux souterrains et du ruisseau de la Combe Allerie.** Cet investissement est en effet inscrit dans le budget 2021.

Moutier, le 22 février 2021

Conseil municipal



Petit-Val

Statistique des déchets 2020

138,29 tonnes de déchets ont été éliminés durant l'année écoulée dans notre commune. Il y a eu :

- 60.35 t d'ordures ménagères
- 25.68 t d'encombrants
- 3,90 t de comp. commune
- 5.51 t de carton
- 13.96 t de papier
- 27.37 t de déchets verts
- 1.52 t incinérables

Par rapport à l'année 2019, le volume des déchets collectés a augmenté de 4.43 t.

Souboz, le 24 février 2020

Le Conseil communal

Passeport-vacances

Comme les années précédentes, la Commune subventionnera le passeport-vacances à raison de Fr. 10.–/enfant de la commune participant aux activités du pasvac 2021.

Souboz, le 24 février 2020

Le Conseil communal



Reconvilier

Perturbation du trafic

Rue du Bruye – Les Condémines

Suite aux dernières perturbations du trafic à la Rue de Bruye, la Commission technique tient à s'excuser pour les désagréments supportés. Nous vous informons que la pose du tapis aura lieu dans la nuit du 24 ou 25 février prochain.

Nous vous informons également que les travaux de réfection de la rue Les Condémines débuteront début mars.

La route sera partiellement ou totalement fermée à la circulation. La Commission technique vous remercie d'avance, de prêter attention aux mesures de circulation mises en place et pour votre compréhension.

Reconvilier, le 24 février 2021

Commission technique

RU-Calor SA

Extension du système de chauffage à distance - CAD

Nous vous informons que les travaux d'extension du système de chauffage à distance, coté Ouest de la Route de Tavannes, direction Les Condémines - Rue du 16 Mars et ZPO Les Grands-Champs débuteront début mars, lors des travaux de réfection de la rue Les Condémines.

Certaines perturbations du trafic sont attendues, le Conseil d'administration de RU-Calor SA vous remercie pour votre compréhension.

Reconvilier, le 24 février 2021

Municipalité de Reconvilier

Avis de construction

Requérante: Amstutz Elisabeth, Rosenweg 7, 2552 Orpond

Propriétaire: Amstutz Elisabeth, Rosenweg 7, 2552 Orpond

Auteur du projet: M. Bürgi GmbH – Enertur, Bielsstrasse 21, 3250 Lyss

Emplacement: Parcelle N° 1148, Jolimont 5

Projet: Rénovation thermique des façades et des fenêtres, pose d'une pompe à chaleur extérieure avec conservation du chauffage à mazout comme chauffage d'appoint, création d'un balcon et d'un escalier et transformation de la fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud, agrandissement et fermeture du porche en façade Nord

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 25 mars 2021 inclusivement.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 24 février 2021

Le secrétariat municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M Christophe Wölfli, Champs la Clary 6, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Champs la Clary 6 sis sur la parcelle N° 1621 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 mars 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 24 février 2021

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Lerch Hermann, Champ Pention 10, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 985, Champ Pention 10, 2735 Bévillard

Description du projet: Installation d'un nouveau système de chauffage: pompe à chaleur air-eau au Sud de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dépôt public: du 17 février 2021 au 16 mars 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 9 février 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Moeschler Jean-René, La Franay 21, 2735 Malleray

Auteur du projet: Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 1491, La Franay 21, 2735 Malleray

Description du projet: Installation d'un nouveau système de chauffage: pompe à chaleur air-eau au Sud de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 17 février 2021 au 16 mars 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 9 février 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Banque Raiffeisen, Pierre Pertuis – M. Nicolas Wyss, case postale 38, 2605 Sonceboz-Sombeval

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 327, Rue Principale 19, 2735 Bévillard

Description du projet : Installation d'un totem lumineux avec inscription Raiffeisen en bordure de parcelle côté route cantonale; installation de 2 lampes d'éclairage pour le bancomat (installation sur la façade Est du bâtiment existant)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre

Dépôt public : du 17 février 2021 au 16 mars 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 11 février 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : La Cible SA, Rte Cantonale 11, 2733 Pontenet.

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 533 et 553, au lieux-dits: «Route Cantonale 11 et 13», Pontenet, commune de Valbirse.

Projet : pose d'une nouvelle enveloppe isolante, aménagement de quatre appartements dans l'ancienne maison, modification de l'aspect des façades (fenêtres et portes), aménagement de deux terrasses sur les toitures plates, construction d'un jardin d'hiver, construction d'un balcon avec pose d'un escalier extérieur sur la façade Est, aménagement d'une terrasse couverte, pose de Velux et création d'un nouveau canal de cheminée en Inox sur la toiture.

Modifications : installation d'un bassin de refroidissement et de réserve incendie sur le toit de l'usine, remplacement du système de chauffage par l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur placée à l'extérieur et modification des ouvertures de l'annexe Est par des baies vitrées et

portes-fenêtres coulissantes en lieu et place des fenêtres.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : HA2 et AI.

Dérogations : art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 mars 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 février 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Entrée en force de règlements

Suite aux décisions prises le 23 novembre 2020 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait usage du droit de référendum facultatif dans le délai imparti, le Conseil communal informe de:

- L'abrogation du règlement sur les colonies de vacances
- L'abrogation du règlement sur l'agence AVS de Bévillard-Malleray-Pontenet
- La modification au 1^{er} janvier 2021 du règlement sur la taxe immobilière
- La modification au 1^{er} décembre 2020 du règlement concernant le financement spécial relatif à la Crèche Au P'tit Château
- L'adoption définitive d'un crédit de Fr. 728'000.- pour la réfection du Chemin du Haut

Bévillard, le 16 février 2021

Conseil communal de Valbirse

Divers

Association des Tireurs des Petits-Cantons

Avis de tirs

Les sociétés de tir de Saicourt, Le Fuet et Petit-Val (stand de Sornetan) formant l'Association des Tireurs des Petits Cantons avisent la population que des tirs à balles auront lieu du 1^{er} mars au 31 décembre 2021 sur leur place de tir respectives. Il est interdit de se promener, de circuler ou

de stationner dans les zones de tir. Les sociétés concernées déclinent toutes responsabilités en cas d'inobservation de la présente publication.

Tavannes, le 13 février 2021

Association des Tireurs des Petits-Cantons

Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Information sur le vote par correspondance 2021

En date du 22.06.2020, les sociétaires de la Banque Raiffeisen Pierre Pertuis ont approuvé la modification des statuts permettant l'organisation de l'assemblée générale au moyen d'un vote par correspondance.

Compte tenu de l'acceptation du nouveau modèle de réalisation de l'assemblée générale et du contexte sanitaire actuel, nous informons les sociétaires de notre banque des modalités suivantes:

- La date du vote est fixée au **31.05.2021** (délai de remise des bulletins de vote).
- 12 semaines avant la votation, communication par la banque des diverses dates de procédure.
- 7 semaines avant la votation, envoi par les sociétaires des questions éventuelles qui nécessitent d'être soumises au vote.
- 3 semaines avant la votation, délai d'envoi de la documentation relative au vote conjointement à la liste des questions sur lesquelles portera le vote par correspondance et d'éventuelles propositions d'élection.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous remercions sincèrement de votre confiance et de votre fidélité.

Sonceboz-Sombeval, le 22 février 2021

Votre Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2021

| N° sem. | N° par. | Date | Jour de parution |
|---------|---------|------------|------------------|
| 9 | 8 | 03.03.2021 | mercredi |
| 10 | 9 | 10.03.2021 | mercredi |
| 11 | 10 | 17.03.2021 | mercredi |
| 12 | 11 | 24.03.2021 | mercredi |
| 13 | 12 | 31.03.2021 | mercredi |
| 14 | 13 | 08.04.2021 | JEUDI |
| 15 | 14 | 14.04.2021 | mercredi |
| 16 | 15 | 21.04.2021 | mercredi |
| 17 | 16 | 28.04.2021 | mercredi |
| 18 | 17 | 05.05.2021 | mercredi |
| 19 | 18 | 12.05.2021 | mercredi |
| 20 | 19 | 19.05.2021 | mercredi |
| 21 | 20 | 27.05.2021 | JEUDI |
| 22 | 21 | 02.06.2021 | mercredi |
| 23 | 22 | 09.06.2021 | mercredi |
| 24 | 23 | 16.06.2021 | mercredi |
| 25 | 24 | 23.06.2021 | mercredi |
| 26 | 25 | 30.06.2021 | mercredi |
| 27 | 26 | 07.07.2021 | mercredi |
| 28 | 27 | 14.07.2021 | mercredi |
| 29 | | 21.07.2021 | SUPPRIME |
| 30 | | 28.07.2021 | SUPPRIME |
| 31 | | 04.08.2021 | SUPPRIME |
| 32 | 28 | 11.08.2021 | mercredi |
| 33 | 29 | 18.08.2021 | mercredi |
| 34 | 30 | 25.08.2021 | mercredi |
| 35 | 31 | 01.09.2021 | mercredi |
| 36 | 32 | 08.09.2021 | mercredi |
| 37 | 33 | 15.09.2021 | mercredi |
| 38 | 34 | 22.09.2021 | mercredi |
| 39 | 35 | 29.09.2021 | mercredi |
| 40 | 36 | 06.10.2021 | mercredi |
| 41 | 37 | 13.10.2021 | mercredi |
| 42 | 38 | 20.10.2021 | mercredi |
| 43 | 39 | 27.10.2021 | mercredi |
| 44 | 40 | 03.11.2021 | mercredi |
| 45 | 41 | 10.11.2021 | mercredi |
| 46 | 42 | 17.11.2021 | mercredi |
| 47 | 43 | 24.11.2021 | mercredi |
| 48 | 44 | 01.12.2021 | mercredi |
| 49 | 45 | 08.12.2021 | mercredi |
| 50 | 46 | 15.12.2021 | mercredi |
| 51 | 47 | 22.12.2021 | mercredi |
| 52 | | 29.12.2021 | SUPPRIME |